

Avant-propos

La proximité de la région Centre-Val de Loire et de l'Île-de-France entraîne de nombreux échanges entre elles. Les déplacements quotidiens d'actifs pour aller travailler (les navettes domicile-travail) permettent de prendre une mesure de l'importance des relations entre les deux régions : en 2019, plus de 80 000 actifs font la navette entre les deux régions : 87 % d'entre eux résident en Centre-Val de Loire et travaillent en Île-de-France, 13 % font le trajet inverse.

Le découpage du territoire en aires d'attraction des villes est également une manière de prendre la mesure de l'influence du pôle parisien sur sa région et sur les régions limitrophes : en Centre-Val de Loire : 156 communes appartiennent à l'aire d'attraction de Paris, c'est-à-dire qu'au moins 15 % des actifs de ces communes travaillent dans le pôle de la capitale. Pour considérer les relations avec l'ensemble de la région Île-de-France et plus seulement celles avec le pôle parisien, cette étude se place à deux échelles. Elle considère d'une part les zones d'emploi selon l'intensité de leur liaison avec l'Île-de-France et d'autre part les communes d'une frange francilienne dans la région Centre-Val de Loire. Elle s'intéresse ainsi principalement aux 4 zones d'emploi de Chartres, Dreux, Montargis et Pithiviers et à 290 communes d'Eure-et-Loir et du Loiret.